PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 mars 2019, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absente :

Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2019-03-057 Ouverture de la séance

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-058: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2019

4. Correspondance

5. Comptes et états des revenus et dépenses

6. Question de l'assistance

7. A) Assemblée de consultation sur le Règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P. et adoption du second projet
   B) Avis de motion pour l'adoption du règlement 362-2019

8. A) Demande de dérogation mineure pour le 510 chemin du Lac-du-Jésuite
   B) Demande de dérogation mineure pour le 2141-2143 chemin Saint-Michel Nord
   C) Demande de dérogation mineure pour le 170 chemin du Lac-Moreau

9. A) Présentation du projet de règlement 363-2019 décrétant des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire, comportant une dépense et un emprunt de 403 797 $, remboursable sur 20 ans
   B) Avis de motion pour le règlement 363-2019

10. Renouvellement de l'entente de gestion PSL.

11. A) Nomination des membres du comité d'embauche pour les étudiants.
    B) Tarification camp de jour été 2019 et frais de garde.
    C) Rencontre pour les camps de jour
    D) Programme d'assistance financière d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées de l'URLS.
    E) Programme Desjardins Jeunes au Travail.
    F) Programme d'emplois vert 2019.

12. Tirage au sort pour les locations de locaux de Noël 2019 et le Jour de l'an 2020.

13. A) Demande d'aide financière dans le cadre du volet II de la sécurité civile
    B) Acceptation de l'offre de Priorité STRATJ Inc.
    C) Annulation d'assurance accident pour les pompiers

14. Achat d'un défibrillateur pour l'Hôtel de Ville

15. A) Offre de service pour le fauchage des accotements des chemins
    B) Offre de service pour le désherbage des bassins d'épuration des eaux

16. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice/distribution d'arbres

17. Coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle/nomination au C.A.

18. Association des propriétaires de chalet du Lac-du Jésuite/demande d'aide financière pour leur 40ième anniversaire et pour l'ensemencement de poissons dans le lac.

19. A) La troupe de théâtre du Caméléon/demande la gratuité de la salle Aubin
    B) Le comité organisateur du concours de lipsync de l'école Masson/demande la gratuité de la salle Aubin.

20. A) Invitation au spectacle de fin de saison du CPA Les Cabrioles
    B) Par ’enfants/ invitation à participer à la Journée des familles 2019

21. A) Campagne de la Jonquille 2019
    B) Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2019

22. Municipalité du Lac-aux-Sables/camion de vidange

23. Annulation de compte de taxes.

24. Grand bazar du Printemps.

25. Demande de l’APHA

26. Offre de service pour nettoyage du système de ventilation.

27. Fin de l’entente avec la SISEM et facture pour l’année 2018

28. Période de questions de l’assistance

29. Affaires nouvelles : _____

30. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-059: Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de février 2019

Ministère de l’environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques du Québec
Le MELCCQ nous informe qu’il a bien reçu la demande concernant le projet des matières résiduelles fertilisantes de résidus de désencrage chaulant et de boues mixtes de papetières pour le terrain de Monsieur Naud.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
La CPTAQ nous demande des recommandations en regard des critères formulés à l’article 62 de la Loi.

Curriculum Vitae
Monsieur Pascal Rivard, nous offre ses services comme journalier.

AD Environnement
La compagnie AD Environnement nous informe qu'un projet de recyclage des matières résiduelles fertilisantes sera déposé au MELCC.

Héma-Québec
Héma-Québec nous remercie et nous félicite pour la réussite de la dernière collecte de sang. 77 donneurs ont été accueillis.

MRC Mékinac
La MRC nous informe des dates de changement des guichets automatiques dans le secteur Mékinac.

Mutuelle des Municipalités du Québec
La MMQ nous informe sur le montant de la ristourne pour l'année 2018 s'élève à 4 540 $

Régie des Gestions des Matières résiduelles de la Mauricie
La RGMRM nous informe des nouvelles prises en charges des matières récupérées dans notre écocentre.

Société d'habitation du Québec
La SHQ nous envoie leur état financier 2016 ou nous voyons que le montant que la municipalité doit débourser est de 3 773$.

Ville de Sainte-Catherine de la Jacques Cartier
La Ville de Sainte-Catherine de la Jacques Cartier nous invite à soumettre 3 noms d'entreprises pour le Prix créateurs d'emplois du Québec.

Rés. 2019-03-060: Dépôt de la correspondance de février 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de février 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-061: Approbation des comptes de février 2019

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2019 au montant de 538 279.07 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question

Assemblée de consultation sur le Règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P.

Le maire explique le projet de règlement aux gens présents et aucune question n'est posée sur ce règlement.

Rés. 2019-03-062: Adoption du second projet de règlement 362-2019

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le second projet de règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 362-2019 modifiant le règlement de zonage # 337-2016 concernant l'Ajout du regroupement particulier d'autres commerces légers à la zone 113-P.

Rés. 2019-03-063: Demande de dérogation mineure pour le 510 chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Sylvain Dubois et Annie Beaudry pour le 510 chemin du Lac-du-Jésuite concernant l'implantation du bâtiment principal situé à 1,51 mètres de la ligne latérale gauche lorsque le règlement prescrit 2 mètres et pour l'implantation d'un garage situé à 0,71 mètre de la ligne latérale droite lorsque le règlement prescrit 1 mètre;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 510 chemin du Lac-du-Jésuite :

- Une dérogation de 0,49 mètre de la ligne latérale gauche pour l'implantation du bâtiment principal.
- Une dérogation de 0,29 mètre de la ligne latérale droite pour l'implantation du bâtiment complémentaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-064: Demande de dérogation mineure pour le 2141-2143 chemin Saint-Michel Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monique Veillette été Alain Cloutier pour le 2141-2143 chemin Saint-Michel Nord concernant l'agrandissement du bu bâtiment principal pour l'ajout d'un garage annexé et qu'après la réalisation des travaux le bâtiment situé à 1 mètre de la ligne latérale droite lorsque le règlement prescrit 10 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 2141-2143 chemin du Saint-Michel Nord :

- Une dérogation mineure d'un (1) mètre de la ligne latérale droite pour l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un garage annexé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-065: Demande de dérogation mineure pour le 170 chemin du Lac-Moreau

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Gilles Lacourse pour le 170 chemin du Lac-Moreau concernant l'implantation d'un garage existant situé à 6,9 mètres de la ligne des hautes eaux lors que le règlement prescrit 10 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivante pour le 170 chemin du Lac-Moreau :

- Une dérogation mineure de 3,1 mètres de la ligne des eaux pour l'implantation d'un garage existant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Présentation du projet de règlement 363-2019 décrétant des travaux de réfection du réseau d'eau usée comportant une dépense et un emprunt de 403 797 $, remboursable sur 20 ans.

Alain Vallée, maire, explique le projet de règlement aux gens présents et les informent que la municipalité bénéficie d'une aide financière de 263 311 $ du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme de la TECQ pour la réalisation de ces travaux.

AVIS DE MOTION

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 363-2019 décrétant des travaux de réfection du réseau d'eau usée comportant une dépense et un emprunt de 403 797 $, remboursable sur 20 ans.

Rés. 2019-03-066: Renouvellement de l'entente de gestion PSL

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut verser une subvention pour réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné;

CONSIDÉRNT que la municipalité autorise l'Office municipal d'habitation de Mékinac à gérer le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis et s'engage à défrayer dix pour cent (10%) du coût du supplément au loyer;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Alain Vallée, maire et Louis Paillé, directeur général/secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme ACCÈSLOGIS avec La Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-067 : Nomination du comité d'embauche pour les étudiants

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme

- Julie Veillette et Julie Bertrand pour faire l'évaluation des étudiants qui seront embauchés pour le camp de jour.

- Jean-Yves Piché fera l'évaluation des étudiants qui seront embauchés pour l'entretien des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-068: Participation animation et loisirs/ tarif 2019

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac chargent près de 200 $ par enfant pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour ce service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établisse les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2019 :

1 º Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 16h seront de 125 $ pour le premier enfant, 100 $ pour le deuxième enfant de la même famille, 75 $ pour le troisième enfant de la même famille et gratuit pour les autres enfants de la même famille pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et ces montants sont doublés pour les enfants dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle. Le camp de jour débutera le 25 juin 2019 jusqu'au 10 août 2019 soit pour une période de sept (7) semaines. (Même famille ou même adresse civique).

Si des parents désirent avoir une semaine de plus pour le camp de jour, soit la semaine du 11 au 16 août 2019, un montant de 50 $ sera chargé pour chaque enfant qui sera inscrit en autant que le nombre d'enfants le justifie.

2 º offre de services au Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2019, à savoir, un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 moyennant sept (7 $) dollars par jour par enfant.

3 º Retard après 17h30, une pénalité de 1$ aux 5 minutes sera imposée aux parents retardataires.

4 º Tarif journalier pour le service d'animation pour la saison estivale 2019:

- Tarif journalier : 12,00 $ par jour
- Tarif à la semaine : 50.00 $ par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-069: Rencontre pour les camps de jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à assister à la rencontre pour les camps de jour qui aura lieu à Trois-Rivières le 14 mars 2019, ses frais de déplacement et de séjour seront remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-070: Programme d'assistance financière au programme

d’accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu’une demande nous est faite par un parent pour que son fils bénéficie de l’accompagnement d’un animateur afin de profiter du camp de jour offert par la municipalité durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu’URLS de la Mauricie a un programme d’assistance financière au loisir des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme d’assistance financière au programme d’accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l’URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2019 et autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-071: Programme Desjardins Jeunes au Travail

CONSIDÉRANT que la municipalité désire bénéficier d’une aide financière dans le cadre du programme Desjardins Jeunes au Travail;

CONSIDÉRANT qu’un emploi d’été pour les étudiants comporte une expérience de travail enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au Travail pour l’embauche d’un étudiant comme animateur au camp de jour et un étudiant pour faire le recensement des chiens et/ou l’entretien des parcs, autorise Valérie Fiset, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-072: Programme d’emplois vert 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité désire bénéficier du programme d’emplois vert 2019 de l’ACPL pour l’embauche d’un étudiant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme Emplois Vert pour l’embauche d’un étudiant pour l’entretien des espaces verts et autorise Valérie Fiset, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjoint, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-073: Tirage au sort pour la location de locaux de Noël 2019 et le Jour de l'an 2020

CONSIDÉRANT que plus d'une personne désirent louer des locaux de la municipalité pour la période des fêtes 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un tirage au sort pour attribuer les locaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle, suite au tirage au sort, loue aux personnes suivantes:

- À Madame Micheline Groleau, le pavillon Desjardins, le 24 décembre 2019
- À Madame Nicole Gauthier, le Geai Bleu, le 24 décembre 2019
- À Madame Carmen Lapointe, le pavillon Desjardins, le 31 décembre 2019
- À Monsieur Luc Lachance, le Geai Bleu, le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-074: SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00 $, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante

qui totalisent 12 000.00 $, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000.00$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de St-Adelphe, St-Tite, Hérouxville et St-Séverin pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 $ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Christian Paré à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-075: PLAN DE MESURES D'URGENCE — OFFRE DE PRIORITÉ STRATJ

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturels, technologiques ou humains et que le conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut en être victime en tout temps ;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

ATTENDU QU'une offre de service regroupée pour les cinq municipalités membres de la Régie des incendies du Centre-Mékinac fut reçue de Priorité StraTJ Inc. et qu'elle fut présentée aux représentants des municipalités lors d'une rencontre ;

ATTENDU que la municipalité s'est vue accorder une aide financière en vertu du volet un du programme d'aide qui servira à couvrir les frais de l'offre de service reçue et que l'investissement de la municipalité se résume au temps de travail des employés et représente la contribution obligatoire ;

ATTENDU QU'un deuxième volet du programme d'aide permet de financer l'achat d'équipement :

Attendu que la municipalité de Sainte-Thècle désire participer regroupement pour la mise à niveau des plans de sécurité civile :

Pour ces motifs, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu de

- Confirmer l'acceptation de l'offre de services de Priorité StraTJ telle que présentée le 7 février 2019, le tout pour un montant de 5486.00$ plus les taxes applicables et les frais pour un maximum de 6 déplacement.

- De désigner le directeur de la RICM comme le responsable de la réalisation de l'offre de service

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-076: Annulation d'assurance accident pour les pompiers

CONSIDÉRANT que la gestion du service d'incendie de la municipalité de Sainte-Thècle a été transférée au la Régie des incendies du Centre-Mékinac le 1er janvier 2019;

CONSIDÉRANT que c'est la Régie des incendies du Centre-Mékinac qui rémunère les pompiers depuis cette date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec d'annuler la police d'assurance accident pompiers à compter du 15 février 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-077: Achat d'un défibrillateur pour l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que beaucoup de gens travaillent et viennent faire des activités à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un défibrillateur à l'Hôtel de Ville pourrait sauver des vies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'un défibrillateur ZOLL AED Plus F a/voix au coût de 1 899.99 $ plus taxes de MEDISECUR qui sera installé à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-078: Offre de service pour le fauchage des accotements des chemins

CONSIDÉRANT qu'à tous les ans la municipalité fait faucher les accotements des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que le contrat de Ferme BOUTECH Inc. pour le fauchage des accotements des chemins est terminé;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de Ferme BOUTECH Inc. nous fait une offre pour le renouvellement du fauchage des accotements des chemins pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Ferme BOUTECH Inc. pour le fauchage des accotements des chemins au coût de 75$ l'heure pour les années 2019-2020 et 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-079: Offre de service pour le désherbage des bassins d'épuration des eaux

CONSIDÉRANT que la municipalité fait faire le désherbage des bassins d'épuration à tous les ans afin de contrôler la végétation;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Maheu&Maheu nous offre leur service pour effectuer le désherbage des bassins d'épuration et l'annexé à nos contrats de l'Hôtel de Ville et de la Caserne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte offre de Maheu&Maheur au montant de 1 545.95 plus taxes annuellement pour le désherbage des bassins d'épuration et les contrats de l'Hôtel de Ville ainsi que la caserne pour une période de 3 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-080: Association forestière de la Vallée du St-Maurice/distribution d'arbres

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise Valérie Fiset, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St- Maurice, dans le cadre du MAF 2019 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Julie Bertrand, conseillère, s'occupera de la distribution des arbres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-081: Nomination d'un représentant de la municipalité du le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a un siège sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le terme de 3 ans du représentant de la municipalité est fini et nous devons renommer un élu sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité

Santé de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseiller municipal au poste 5, pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-082: Association des propriétaires de chalet du Lac-du-Jésuite/demande d'aide financière pour leur 40ième anniversaire et pour l'ensemencement de poissons dans le lac.

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalet du Lac-du-Jésuite nous demande une aide financière pour leur 40ième anniversaire de fondation de leur organisme et pour l'ensemencement de poisson dans le lac;

EN CONSÉQUECE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de de 500 $ à l'Association des propriétaires de chalet du Lac-du-Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-083: La troupe de théâtre du Caméléon/demande la gratuité de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que la troupe de théâtre du Caméléon nous demande la gratuité de la salle Aubin pour présenter une pièce de théâtre;

CONSIDÉRANT que la troupe de théâtre a besoin de la salle Aubin 5 soirs;

CONSIDÉRANT que ses soirées engendrent des dépenses pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle loue la salle Aubin pour la somme de 500 $ plus les taxes à la troupe de théâtre du Caméléon pour la présentation d'une pièce de théâtre qui aura lieu les 2, 4, 5 11 et 12 mai 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-084: Le comité organisateur du concours de Lipsync de l'école Masson/demande la gratuité de la salle Aubin

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde gratuitement la salle Aubin pour le concours de Lipsync organiser par le comité organisateur de ce concours de l'école Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-085: Invitation au spectacle de fin de saison du CPA les Cabrioles

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Jacques Tessier et/ou Caroline Poisson et/ou Jean-François Couture à assister au spectacle de fin de saison du CPA les Cabrioles qui aura lieu le 16 mars 2019 au Sportium de Saint-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-086: Par'enfants/Invitation à participer à la Journée des familles 2019

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Paie l'inscrit de la municipalité à la Journée des familles 2019 qui aura lieu le 11 mai à Saint-Adelphe et organiser par la Maison des familles de Mékinac (35.00$).
- Mandate Claudette Trudel-Bédard, Julie Bertrand, Caroline Poisson et Jean-François Couture pour représenter la municipalité à cet évènement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-087: Campagne de la Jonquille 2019

ATTENDU QUE des membres de notre communauté ont été touchés par le cancer et qu'ils partagent un lien très fort avec des personnes qui font l'expérience de cette maladie; et

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est fière de soutenir et d'être la voie des hommes et des femmes au pays qui ont le cancer à cœur. Elle est déterminée à soutenir et à motiver les membres de notre communauté; et

ATTENDU QUE grâce à la campagne de la jonquille, des fonds sont recueillis pour financer des recherches de pointe et des services de soutien qui aident les personnes touchées par le cancer à profiter pleinement de la vie; et

ATTENDU QUE plusieurs bénévoles de la Société canadienne du cancer à Sainte-Thècle et les donateurs locaux font partie d'un groupe de personnes unies par des objectifs communs, pour améliorer l'espérance de vie et l'expérience des personnes atteintes de cancer de même que leur qualité de vie; et

ATTENDU QUE la jonquille est le symbole d'espoir, mais aussi de force, de courage et de vie, autour duquel les personnes touchées par le cancer et la population locale se rassemblent en devenant bénévole, en achetant des jonquilles fraîches et/ou en faisant un don et en portant fièrement l'épinglette jonquille; et

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle reconnais par la présente que la CAMPAGNE DE LA JONQUILLE se déroulera au courant du mois d'avril à Sainte-Thècle et nous encourageons tous les citoyens à contribuer généreusement à la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-088: Proclamation de la Semaine Nationale de la Santé Mentale 2019

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT que le thème «Découvrir c'est voir autrement» vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle proclame la semaine du 6 au 2 mai 2019 «**Semaine de la santé mentale»** et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **Découvrir c'est voir autrement.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-089: Municipalité du Lac-aux-Sables/Camion de vidange

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité du Lac-aux-Sables d'évaluer le coût d'entretien de l'entente intermunicipale pour la cueillette des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la fourniture de service pour le transport et la collecte des matières résiduelles avec la municipalité du Lac-aux-Sables sera

renouvelable le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la mise en place de la collecte des matières organiques par la RGMRM en 2021, laquelle vise à diminuer le nombre de collecte des ordures ménages, soit une collecte au deux semaines durant la saison estivale et une collecte au trois semaines durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT que l'orientation de la RGMRM, nos municipalités auront à se positionner sur la pertinence de conserver ou non un camion pour faire la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'une vérification sur l'état du camion a été demandée à M. Guy Trudel, de Diesel Guy Trudel, lequel fait entretien le camion de vidange, et celui-ci nous confirme que beaucoup de travaux ont été effectués sur ce camion et qu'il est présentement en bonne état de fonctionnement et que seulement des réparations mineures seront à effectuer ainsi que l'entretien régulier pour quelques années;

CONSIDÉRANT que si nous achetons un nouveau camion maintenant, nous devrons le financer sur 5 ou 7ans et en comptant le remboursement en capital et l'entretien ce nouveau camion, cela reviendra dans les mêmes coûts que si l'on garde notre camion dont, au mois de juin 2019, il restera seulement 2 ans de remboursement de capital;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne prévoit pas acheter un nouvel équipement avant le renouvellement de l'entente et vu le contexte avec la RGMRM pour la collecte des matières organiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-090: Annulation de compte de taxes

CONSIDÉRANT que divers comptes de taxes et autres comptes sont des mauvaises créances et doivent être annulés;

EN CONSÉQUENCEI, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule les comptes suivants :

Matricule : 6690-72-8250 pour un crédit de (7.58 $)
Matricule : 7696-90-5056 pour un montant de 4.94 $
Plusieurs autres comptes divers pour un montant de 7 412.38 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-091: Grand bazar du Printemps

CONSIDÉRANT que le Grand bazar du printemps revient cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise le Grand bazar du printemps d'organiser une journée dans toute la municipalité laquelle se tiendra le 1er juin 2019.

- Mandate Éric Piché pour faire la tournée lors de cette journée afin de vérifier si les gens qui font la vente de garage sont inscrits au Grand bazar du printemps.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-092: Demande de l'APHA

CONSIDÉRANT que l'APHA désire faire des rénovations dans leur local (#210);

CONSIDÉRANT que l'APHA nous demande l'autorisation d'effectuer ces rénovations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'APHA à effectuer les rénovations suivantes dans le local 210 de l'Hôtel de Ville :

- Installer un plancher stratifiés, de nouvelles armoires de cuisine et l'installation d'un lave-vaisselle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-093: Offre de service pour nettoyage du système de ventilation

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Nettoyage Nick-Hel au montant de 1 462.50 plus taxes pour le nettoyage de la ventilation du Centre Local d'emploi à l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2019-03-094: Fin de l'entente avec la SISEM et facture pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle se retire de la SISEM le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que durant l'année 2018, aucun directeur préventionniste n'a été en poste de janvier à juin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban nous facture

comme si le directeur préventionniste aurait travaillé toute l'année 2018;

CONSIDÉRANT que le directeur préventionniste devait faire les risques élevés en priorité et que rien n'a été fait;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a généré un surplus de 64 224.52$ en 2018;

CONSIDÉRANT que depuis le premier janvier 2019, le directeur préventionniste n'a pas travaillé pour la Municipalité de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban de se conformer à l'article 11 de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie:

- Advenant la fin de l'entente, chacune des municipalités participantes assumera sa part de dette. Pour ce qui est des équipements payés (Ford Escape), elles se partageront en parts égales le produit résiduel suite à la vente. La vente devra s'effectuer selon la Juste valeur marchande.

- De rembourser la réserver financière que la municipalité de Sainte-Thècle a versé dans la SISEM.

- De ne pas facturer la Municipalité de Sainte-Thècle pour le directeur préventionniste pour la période du 1er janvier au 31 mars 2019, puisse que le directeur n'a effectué aucun travail pour notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Ismen Lefebvre pose une question concernant le tirage au sort.

Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle.

Rés. 2019-03-095: Lever de la séance

À 20 h 26, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT